

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
15e séance
tenue le
jeudi 26 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.15
8 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (A/50/3, A/50/126-E/1995/20, A/50/126/Add.1-E/1995/20/Add.1, A/50/132, A/50/175-E/1995/57, A/50/180-E/1995/63, A/50/213-E/1995/87, A/50/262-E/1995/59; A/C.2/50/L.3 et L.4)

1. M. BERTROZZI [Organisation mondiale de la santé (OMS)], présentant le rapport du Directeur général de l'OMS sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (A/50/175-E/1995/57), dit qu'il est divisé en trois grandes parties. La première fait le point de la situation de l'épidémie de sida à la mi-1995, alors que la seconde traite des activités menées en 1993-1994 dans le cadre du Programme mondial OMS de lutte contre le sida et donne un aperçu des activités entreprises par les deux principales divisions de l'Organisation, la Division de la coopération technique et la Division de la recherche et du développement des interventions.

2. Passant en revue les activités des différents services de ces deux divisions, M. Bertrozzi note que l'unité des soins de santé et des activités d'appui s'occupe désormais principalement de fournir des soins à domicile et dans leur communauté à des personnes atteintes de sida et que le service chargé de la surveillance, de l'évaluation et de la prévision repère la propagation du VIH au moyen d'un réseau sentinelle et appuie des programmes de surveillance du VIH dans 80 pays en développement. Le service de la recherche clinique de la mise au point de produits s'occupe principalement de mettre au point des microbicides vaginaux en vue d'empêcher la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Le service de la mise au point des vaccins, pour sa part, s'efforce de mettre au point des essais de vaccin au Brésil, en Ouganda et en Thaïlande et de mettre en place un réseau pour la caractérisation des virus dans le monde entier.

3. Le service des maladies sexuellement transmissibles a établi les premières estimations régionales de l'incidence des principales maladies transmissibles pour lesquelles il existe un traitement – blennorragie, syphilis et chlamydie – et il a mis au point une approche thérapeutique basée sur l'étude des syndromes à laquelle il consacre un cours sur le traitement des syndromes aux niveaux périphériques du système médical.

4. La troisième partie du document contient les rapports d'organismes et d'institutions spécialisées du système des Nations Unies, et notamment les rapports des cinq autres coparrains du nouveau programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

5. M. MEZZALAMA (Corps commun d'inspection) présente le document A/50/126-E/1995/20, qui contient le premier rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies et le document A/50/126/Add.1-E/1995/20/Add.1 qui contient les observations du Comité administratif de coordination sur le même sujet. Il

/...

ressort du rapport du CCI que l'importance de la communication, considérée comme un concept à part entière, est de mieux en mieux comprise, tant aux niveaux international que national. La communication est un processus bilatéral dynamique qui suppose une participation active du public, à l'inverse de l'information, qui est une technique unilatérale de diffusion du savoir. Les recommandations contenues dans le rapport visent à améliorer les programmes de communication pour le développement et elles proposent des outils de communication plus efficaces, préconisent une coopération interinstitutions régulière sans surcroît de bureaucratie et visent à améliorer la coordination.

6. Le rapport a été examiné par le CAC, le Conseil économique et social, le Conseil exécutif de l'UNESCO et le Comité du programme et de la coordination (CPC). Le CAC en a approuvé les conclusions et les recommandations. Le Conseil exécutif a plus particulièrement approuvé les conclusions concernant les fonctions d'information du public et de communication, la coordination entre les activités de communication au Siège et sur le terrain et la participation des bénéficiaires du développement aux stratégies de communications bilatérales.

7. D'aucuns ont craint que la proposition du CCI contenue dans la recommandation 4 b) concernant la création de comités de coordination des activités de communication au niveau des pays n'alourdisse la bureaucratie. M. Mezzalama conclut néanmoins des recherches qu'il a menées sur place que le terrain n'est pas suffisamment organisé pour coordonner ses programmes de communication pour le développement. À l'inverse du CAC, il ne pense pas que le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) puisse assumer la responsabilité de la communication. Cette solution engendrerait une confusion entre information et communication, alors que la distinction entre les deux est la pierre d'angle du rapport. Les membres du CCINU sont des spécialistes de l'information alors que, pour les raisons exposées dans le rapport, la communication exige des qualifications et des compétences différentes. Répondant à certains représentants du CPC qui estiment que le rapport aurait dû traiter plus en détail du rôle des techniques de télécommunication, M. Mezzalama souligne que le but du rapport est d'examiner les aspects "conceptuels" de la communication, qui ne doivent pas être confondus avec ses aspects techniques et médiatiques. Étudier des techniques informatiques aurait détourné des principaux objectifs de la recherche. À cet égard, les observations générales du CAC sont dans le vif du sujet.

8. En ce qui concerne la recommandation 10 qui a trait à l'importance de la communication pour les opérations de maintien de la paix, le CAC et l'UNESCO ont apprécié l'utilisation novatrice faite de la communication pour des opérations d'assistance humanitaire et de maintien de la paix. En revanche, le CPC a exprimé des réserves à cet égard. De l'avis de M. Mezzalama, le lien direct qui unit la paix et le développement justifie d'étendre la notion de communication au maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix ont souvent été la base d'une consolidation de la paix dans laquelle le développement joue un rôle important. La communication ne saurait être ignorée à ce stade ainsi que lors des phases ultérieures des opérations de consolidation de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix estime lui aussi qu'il faudrait veiller plus attentivement à assurer une communication adéquate pour ces opérations.

/...

9. M. STOBY (Directeur, Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social, Département de la coordination des politiques et du développement durable), évoquant les relations de travail du Conseil et de l'Assemblée, dit que le problème de l'examen d'une question par de multiples organes doit être abordé dans la mesure où les débats que mène le Conseil à haut niveau et sur la coordination remplissent de plus en plus souvent le rôle d'organes préparatoires pour l'Assemblée. Toute réévaluation de cette relation devra poser la question de savoir si le Conseil ne devrait pas normalement expédier la plupart des questions dont il est saisi, conformément à l'autorité que lui confère la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et limiter son rôle préparatoire à quelques domaines précis.

10. L'expérience récente montre que les États Membres ne sont pas encore entièrement satisfaits des méthodes et de l'organisation des travaux du Conseil. On pense notamment à la longueur et à la fréquence des sessions de fond. L'une des solutions proposées consiste à ce que le Conseil ne garde qu'une session de fond annuelle qui tiendrait deux débats : un débat à tout niveau élargi qui traiterait également de la coordination et des activités opérationnelles et une discussion générale qui permettrait au Conseil de se consacrer à son rôle général d'orientation, de surveillance et de gestion. Le Conseil tiendrait donc une session d'organisation, qu'il reprendrait une fois, et une session de fond qui comporterait deux débats consacrés à des thèmes différents.

11. Il est devenu évident que pour que les résultats des délibérations tenues à haut niveau aient un quelconque impact politique, les questions du choix des thèmes, du résultat et du suivi doivent être étudiées plus avant. Les thèmes peuvent être classés en deux catégories, selon qu'ils se rapportent au rôle du Conseil dans le domaine de l'intégration des politiques ou à des problèmes urgents ou nouveaux. En ce qui concerne la question du résultat et du suivi, la mesure dans laquelle le résumé du Président du Conseil a un impact doit être examinée de près. En ce qui concerne le débat sur la coordination, M. Stoby note que le Conseil a décidé dans ses conclusions communes (1995/1) de choisir le thème ayant trait au suivi des conférences une année à l'avance afin de laisser suffisamment de temps pour les préparatifs; on continuera à choisir l'autre thème du débat sur la coordination pendant l'année durant laquelle il doit être examiné. Le Secrétariat continue à estimer qu'il serait préférable que les deux thèmes soient choisis un an à l'avance.

12. En ce qui concerne les activités opérationnelles, M. Stoby note que la conduite et l'organisation de la partie du débat qui se tient à haut niveau doivent être examinées plus avant car il se révèle difficile de choisir un thème unique propice au dialogue sur le développement au niveau ministériel. L'échange de vues avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et programmes et fonds du système des Nations Unies doit également être amélioré. Il s'est transformé en dialogue entre le Conseil et les chefs de secrétariat des programmes et fonds des Nations Unies et gagnerait beaucoup à ce que les chefs de secrétariat des autres organisations y participent. En dépit des directives contenues dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil doit encore se mettre en mesure d'exécuter ses fonctions de supervision avec efficacité, de fixer des priorités ou d'intégrer les stratégies et les activités des programmes et des fonds.

/...

13. En ce qui concerne le débat général, il offre au Conseil son unique occasion de s'acquitter de ses responsabilités d'examen, de suivi et d'intégration du travail de ses organes subsidiaires.

14. En ce qui concerne le mécanisme subsidiaire dans les domaines économique et social et les domaines connexes, les États Membres souhaiteront peut-être étudier la question de savoir s'il est vraiment rationnel de continuer à porter la plupart des questions étudiées par le Conseil à l'attention de l'Assemblée générale et le travail de la plupart des organes de l'Assemblée à l'attention du Conseil.

15. Les causes profondes de la crise de la documentation aux Nations Unies sont d'ordre systémique. Une utilisation plus efficace des innovations technologiques et une meilleure planification de la part du Secrétariat pourraient certes atténuer le problème, mais il est peu probable que cette crise puisse se résorber tant que le nombre d'organes et de réunions continuera à augmenter.

16. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés pendant la première moitié des années 90 dans la fourniture d'une eau salubre et d'un assainissement pour tous (A/50/213-E/1995/87), M. Stoby note que si cet objectif doit être atteint d'ici à l'an 2000, les progrès réalisés jusqu'alors devront dans la plupart des cas s'accélérer considérablement. La situation est particulièrement grave en Afrique dont on estime que 380 millions d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable et où 462 millions d'habitants environ ne connaissent pas l'assainissement ainsi que dans la région Asie et Pacifique où il semble que seuls 15 % de la population reçoivent des services adéquats, ce qui laisse environ 1,8 milliard d'hommes sans équipements d'assainissement.

17. Il est devenu évident que l'on ne peut pas compter exclusivement sur les investissements publics pour assurer un approvisionnement en eau et des services d'assainissement pour tous. Seules une participation active des secteurs privés et des communautés locales ainsi que la génération de ressources financières grâce à des mesures de récupération des coûts permettront de réaliser des progrès rapides à cet égard. La situation est particulièrement critique en ce qui concerne la création d'une demande effective de services d'assainissement, domaine où le peu de cas qui est fait des besoins des pauvres, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, est particulièrement évident.

18. Mme MENENDEZ (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'en dépit des réformes successives du Conseil économique et social, et, notamment des réformes entérinées par les résolutions 45/264 et 48/162, le Conseil n'est toujours pas armé pour évaluer ou influencer le fonctionnement du mécanisme de l'ONU. Le débat à haut niveau consacré au développement de l'Afrique a été décevant. Il faudrait donner plus d'importance à ce débat en améliorant les méthodes de choix du thème, en menant un dialogue plus circonscrit avec les chefs d'institutions internationales et d'institutions de commerce, en se fondant sur un rapport commun et en donnant plus de poids aux conclusions du débat. Des améliorations ont été enregistrées dans le débat sur les activités opérationnelles, mais un travail supplémentaire est nécessaire pour la préparation de la partie de ce débat qui se déroule à haut niveau afin d'encourager une plus grande participation ministérielle. En outre, des mesures

/...

pratiques telles que celle qui a été proposée par l'Union européenne dans sa contribution au chapitre III de l'agenda qui est proposé pour le développement seraient nécessaires pour améliorer encore ce débat.

19. Les conclusions communes concernant la coordination du suivi et l'application des résultats des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et les domaines connexes, dans le cadre du débat sur la coordination, constituent un pas en avant important dans la voie d'une meilleure coordination des activités du système des Nations Unies et elles peuvent contribuer à une exécution plus intégrée et plus efficace du résultat du cycle récent de conférences pertinentes des Nations Unies. Ces conclusions devraient être appliquées sans tarder. L'Union européenne estime que, compte tenu du rôle de coordination assigné au Conseil par la Charte des Nations Unies, le fonctionnement efficace du débat sur la coordination est de la plus grande importance. En ce qui concerne le débat général, dont le fonctionnement reste insatisfaisant, il est nécessaire de rationaliser son ordre du jour de manière radicale afin de lui permettre de revoir en profondeur les recommandations des organes subsidiaires du Conseil. Le Conseil devrait également veiller à harmoniser et coordonner les ordres du jour et les programmes de travail pluriannuels des commissions fonctionnelles en favorisant une division plus nette du travail de ces organes et en définissant des orientations claires.

20. M. MELEKH (Fédération de Russie) dit que le rôle de coordination du Conseil au sein des Nations Unies est désormais plus tangible. Les conclusions communes qui se dégagent du débat sur la coordination devraient permettre au système des Nations Unies, notamment au Conseil et à ses organes subsidiaires, de s'attaquer aux problèmes et de les résoudre plus directement. Il faudrait examiner le rôle du Comité du programme et de la coordination dans ces nouvelles conditions. Faute d'une bonne collaboration entre le Conseil et le Comité, le Conseil ne peut remplir son rôle de principal coordonnateur des activités du système des Nations Unies. Il serait souhaitable d'instituer de brèves séances de travail du Conseil consacrées aux questions de coordination ainsi qu'au rôle de chaque débat de la session de fond.

21. L'importance du débat à haut niveau a certes été confirmée mais des déclarations politiques prolongées diminuent son efficacité. À l'avenir, ses thèmes de discussion devront être choisis au moins quelques mois avant la session de fond, de préférence l'année précédente. Le Conseil doit encore mettre au point une structure efficace de dialogue avec les chefs de secrétariat des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce. Le dialogue mené dans le cadre du débat à haut niveau gagnerait à s'approfondir. Les déclarations des chefs de délégation devraient être strictement limitées, par exemple, à sept minutes. L'examen triennal devrait comporter un débat consacré aux activités opérationnelles de développement qui permettrait de mener un dialogue avec l'administration de tous les fonds et programmes opérationnels. Un niveau élevé de représentation à ces réunions pourrait être garanti si elles se tenaient juste avant le dialogue avec les chefs de secrétariat des institutions.

22. Mme YANG Yanyi (Chine) dit qu'avant de faire de nouvelles tentatives de réforme, il faudra avoir achevé l'examen général et l'analyse du processus de restructuration et de raffermissement. Se hâter ne ferait qu'engendrer la

/...

confusion. La revitalisation du Conseil devra se fonder sur les mandats définis dans la Charte des Nations Unies, sur les résolutions pertinentes ainsi que sur les objectifs et les tâches fixés par les conférences internationales tenues peu auparavant sur le développement. Le but ultime est de renforcer la coopération économique internationale et de promouvoir le développement. La rationalisation des fonctions du Conseil et le souci de rentabilité ne doivent pas nuire à des organes importants. Une telle démarche affaiblirait la capacité des Nations Unies de promouvoir la croissance économique, le développement durable et le progrès social. Les États Membres doivent manifester leur volonté politique en augmentant leur contribution financière au développement.

23. Mme Yang Yanyi se déclare préoccupée de constater que les propositions formulées par certains États Membres en vue d'améliorer la transparence des activités du Secrétariat n'ont guère retenu l'attention; dans le même temps, on observe une tendance à affaiblir le rôle du Conseil ainsi que de ses membres. Améliorer le travail du Secrétariat n'est qu'un aspect de la question de l'amélioration de l'efficacité; cela ne doit pas aboutir à une limitation des responsabilités des États Membres. L'ONU est une organisation intergouvernementale et son travail doit refléter les choix des États Membres et servir l'intérêt général.

24. M. MODOUX [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], se référant au rapport publié sous la cote A/50/126, dit qu'il est vital que le système des Nations Unies renforce la fonction de la communication, non seulement pour faire mieux connaître et comprendre ses institutions, mais surtout pour soutenir et promouvoir ses activités et programmes auprès de ceux auxquels ils sont destinés, afin de susciter leur adhésion et leur participation active. C'est particulièrement vrai en matière de développement où, trop souvent, les programmes ont été imposés aux populations, sans que celles-ci aient eu la possibilité de faire entendre leur voix. Certaines recommandations du rapport devraient être traitées en priorité; ainsi, le représentant de l'UNESCO estime qu'il faudrait intégrer systématiquement une composante "communication" dans chaque activité ou programme mené par les organismes du système. Il importe de tenir compte des opinions et inspirations de ceux auxquels s'adressent ces activités et programmes, afin qu'à travers le dialogue s'établisse un climat de confiance. À cet égard, certaines formes traditionnelles de communication telles que les contes, le théâtre et les marionnettes pourraient s'avérer utiles pour faire passer le message. On pourrait aussi constituer au sein du système des Nations Unies un petit groupe de spécialistes en communication qui seraient dépêchés sur le terrain pour travailler aux côtés de responsables nationaux ou régionaux connaissant les coutumes et traditions locales. Enfin, il faudrait prévoir un poste "communication" dans le budget de chaque programme pour ne pas courir le risque de perdre l'ensemble des investissements consentis. L'UNESCO, qui a déjà une certaine expérience dans le domaine de la communication au service du développement, est prête à approfondir l'ensemble de ces propositions. Des programmes de communication sont déjà utilisés au service de l'éducation de base, de la consolidation de la paix (ex-Yougoslavie, Rwanda et Burundi) ainsi que de la démocratie et des droits de l'homme. Il serait bon de mener un projet pilote pour connaître la valeur de ces expériences.

/...

25. M. BEHBEHANI [Organisation mondiale de la santé (OMS)] souligne combien la lutte antipaludique est importante pour les pays en développement, en particulier l'Afrique subsaharienne où l'on recense 90 % des cas et où la maladie tue 1 million d'enfants chaque année. En 1992, la Conférence ministérielle d'Amsterdam a adopté la Stratégie mondiale de lutte antipaludique, qui a permis de mobiliser l'appui de la communauté et des organisations internationales pour combattre la maladie. L'OMS a collaboré avec les organismes intéressés pour mettre au point un plan d'action qui comporte quatre objectifs principaux : obtenir l'appui politique nécessaire dans tous les pays; aider les organismes nationaux à aligner leurs plans sur la Stratégie mondiale; organiser des stages de formation à l'intention du personnel médical; recueillir des fonds supplémentaires pour l'exécution des programmes. Forte de l'appui politique international qu'elle a reçu, l'OMS a aidé 35 États d'Afrique à mettre au point leur propre plan d'action, dont 10 en sont déjà au stade de l'application. Elle a offert une formation à des milliers de professionnels de la santé, dans plusieurs pays, et conduit actuellement une étude pour évaluer les besoins en matière de formation à l'échelon mondial. Certains États et d'autres donateurs ont alloué des ressources supplémentaires à la lutte contre le paludisme. L'OMS continuera de collaborer avec toutes les parties intéressées pour combattre cette maladie.

26. M. CACCIAGUERRA (Italie) accueille avec satisfaction les observations que le Comité administratif de coordination a formulées à propos du rapport du Corps commun d'inspection (A/50/126/Add.1-E/1995/20/Add.1). L'amélioration des systèmes de communication a effectivement eu un effet favorable sur les activités de développement et d'assistance humanitaire. Les institutions des Nations Unies devraient s'occuper systématiquement de la formation du personnel et insister, dans les débats sur les activités de développement et les réformes envisagées, sur la nécessité d'améliorer la communication pour augmenter l'efficacité de l'Organisation.

27. Selon M. AL-KHATIB (République arabe syrienne), le rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien et sur la population arabe du Golan syrien occupé (A/50/262-E/1995/59) démontre clairement qu'Israël continue à implanter de nouvelles colonies et à étendre celles qui existent déjà dans le Golan syrien, dont l'annexion contrevient au principe de la non-acquisition de territoires par la force et est contraire à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.

28. Le rapport montre bien qu'Israël est déterminé à ne tenir aucun compte des intérêts des citoyens arabes du Golan syrien occupé, ni de leurs droits sur les ressources naturelles de la région. En 1994, le Ministre israélien de l'industrie déclarait que la politique israélienne dans le Golan était l'une des priorités nationales. De plus, la judaïsation de la toponymie et l'utilisation de noms empruntés à la Torah pour les colonies implantées dans le Golan syrien occupé témoignent clairement d'une volonté d'hébraïser ce territoire.

29. Au nom de la sécurité, on a dépouillé des citoyens syriens du Golan de leurs terres, on les a empêchés de vendre leurs récoltes et on leur a même enlevé leurs puits et leurs citernes. Privés de services de santé, d'éducation et d'autres services publics, ils sont victimes d'une politique de

/...

discrimination manifeste en faveur des nouveaux colons juifs que l'on a encouragés à s'installer dans le Golan syrien occupé. Le Gouvernement israélien a même essayé d'imposer la nationalité israélienne aux citoyens arabes de la région en les empêchant d'être scolarisés en langue arabe, en censurant les manuels scolaires et en imposant l'usage de l'hébreu. Ces agissements et le refus obstiné d'Israël d'entendre les appels qui lui sont adressés par la communauté internationale pour qu'il cesse de porter atteinte aux droits de l'homme témoignent du mépris flagrant dans lequel ce pays tient le droit international et les conventions sur la protection des personnes vivant sous son occupation.

30. Mme REBONG (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se dit préoccupée par le fait que, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/50/213), la qualité de l'eau et des services d'assainissement dans les campagnes des pays en développement continue de se détériorer. Il est clair qu'à cet égard la pauvreté est un facteur aggravant et qu'il faut combiner des actions de lutte contre la pauvreté à une assistance financière accrue pour les travaux d'assainissement, si l'on veut éviter une grave pénurie d'eau dans les pays en développement. Les pays donateurs, les institutions financières et d'aide au développement, ainsi que les organisations non gouvernementales devraient accorder aux pays en développement qui le demandent des dons et des prêts à des taux préférentiels pour l'exécution de travaux d'assainissement et de traitement des eaux usées.

31. L'ONU, les organismes bilatéraux de développement et les organisations non gouvernementales ont un rôle décisif à jouer dans la lutte contre le paludisme et le choléra dans les pays en développement et le Programme alimentaire mondial dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le Groupe des 77 se félicite que l'objectif de contributions au Programme pour la période 1997-1998 ait été fixé à 1,3 milliard de dollars et espère qu'une conférence d'annonce de contributions sera organisée en 1996.

32. Mme HOMANOVSKA (Ukraine) dit que depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/162, la revitalisation et la restructuration du Conseil économique et social ont beaucoup progressé et que la formule du débat de haut niveau a fait ses preuves. Les grands thèmes de ce débat devraient être choisis longtemps à l'avance, et le débat déboucher sur des décisions pragmatiques. Le Conseil devrait passer en revue chaque année l'état d'avancement des programmes sociaux et économiques et communiquer ses conclusions à l'Assemblée générale. Il devrait s'employer en priorité à renforcer la coordination entre l'ONU et les institutions internationales pour l'exécution des programmes de développement, et consacrer plus de temps aux activités opérationnelles dans le cadre du débat de haut niveau, avec la participation active des institutions spécialisées. Il faudrait renforcer le rôle de coordination du Conseil et celui des coordonnateurs résidents, de façon que les stratégies de pays soient plus cohérentes.

33. S'agissant des séances consacrées au débat général, il faudrait réduire le nombre de résolutions et de décisions et consacrer plus de temps à certaines questions qui gagneraient à être étudiées séparément plutôt qu'en conjonction

avec d'autres. Les groupements économiques régionaux ont accompli un travail important et la Commission économique pour l'Europe mérite des éloges pour l'aide qu'elle a apportée aux pays en transition.

34. D'une façon générale, une réforme radicale du Conseil n'est pas nécessaire; il s'agit plutôt d'exploiter de façon plus systématique les structures et les ressources existantes. Les pouvoirs des organes régionaux et subsidiaires ayant été étendus, il faudrait réexaminer leur mandat afin de faciliter leur coopération avec les grandes institutions internationales.

35. M. FLORENCIO (Brésil) dit que sa délégation attache la plus haute importance aux efforts entrepris pour rendre l'action de l'ONU en faveur du développement plus efficace, qui méritent autant d'attention que les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son action de maintien de la paix et de la sécurité. Bien que l'Assemblée générale demeure le principal organe chargé d'orienter l'action en faveur du développement, il ne faut pas sous-estimer l'utilité qu'aurait un organe représentatif à composition limitée qui s'occuperait exclusivement de certaines questions économiques et sociales.

36. Le Conseil économique et social a un rôle central à jouer pour assurer un suivi efficace et coordonner les conférences des Nations Unies, de même que les commissions techniques, dont les travaux sont essentiels pour des activités qui sont au coeur de l'action économique et sociale des Nations Unies. C'est pourquoi il faut redynamiser leur composition, leurs programmes de travail et leurs méthodes de travail.

37. Le Conseil devrait jouer un rôle plus affirmé en matière de politique macro-économique. Un Conseil réformé, ayant un rôle essentiellement délibératif, pourrait aider l'Assemblée générale à examiner des questions économiques aussi fondamentales que le commerce, la finance et la technologie. À cette fin, le Conseil devrait établir des liens plus étroits avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions spécialisées. Pour entamer ce dialogue, le Conseil doit mieux tirer parti des connaissances des experts de l'ONU, ce qui n'est possible que si l'on relève le niveau des débats de fond consacrés à ces questions. À cette fin, une plus grande interaction entre les organes techniques chargés des questions macro-économiques et entre ces organes et les délégations est nécessaire. Ce dernier objectif pourrait être atteint grâce à des initiatives informelles – séances d'information, auditions et séances de "remue-ménages", qui permettraient d'enrichir le débat sur les questions économiques. De telles initiatives pourraient également bénéficier de la contribution des universités, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, ce qui rendrait les débats plus concrets et plus constructifs, en particulier sur les questions macro-économiques. Ces réunions n'occasionneraient pratiquement aucuns frais supplémentaires.

38. En conclusion, le représentant du Brésil fait observer que la volonté politique d'entreprendre un dialogue constructif sur la réforme de l'Organisation dans les domaines social et économique était indispensable si l'on voulait relancer l'action de l'ONU en faveur du développement.

/...

39. M. HAMID (Soudan) dit que sa délégation souscrit pleinement aux observations du représentant de la Syrie.

40. Le rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et l'intensification de la lutte contre le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique (A/50/180), est un document très complet qui témoigne de la préoccupation ressentie par la communauté internationale face à cette endémie. Il faut se féliciter de l'approche stratégique adoptée pour combattre les épidémies persistantes, qui est perceptible dans les objectifs à atteindre d'ici la fin du siècle. Le concours de l'OMS et d'autres institutions spécialisées aux activités opérationnelles de lutte contre le paludisme et d'autres maladies est très apprécié et doit être encouragé.

41. Au Soudan, le paludisme, qui fait tous les jours de nombreuses victimes, demeure un problème de santé publique grave. Le taux de mortalité infantile étant de 89 p. 1000, la lutte contre le paludisme est devenue l'une des grandes priorités du Gouvernement soudanais. Les maigres ressources qu'il peut consacrer à cette lutte sont malheureusement loin de suffire.

42. Donnant suite aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Gouvernement soudanais a élaboré un projet de propositions sur la lutte contre le paludisme, qu'il a ensuite remanié pour tenir compte de la contribution de l'OMS et des principes de la Stratégie mondiale révisée de lutte antipaludique. Selon les estimations, l'exécution de ce projet nécessiterait 39,8 millions de dollars pendant les deux premières années et un total de 103 millions de dollars pour les six ans que devrait durer le projet. Comme le prescrit la Stratégie mondiale, on ferait un usage minimum d'insecticides. Appelant l'attention sur les paragraphes 27 et 28 du document A/50/180, le représentant du Soudan dit que son pays répond aux critères d'octroi d'un soutien aux plans d'action nationaux.

La séance est levée à 12 h 30.